

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 117 (1972)
Heft: 8

Rubrik: Communiqués

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Erratum

La provocation des pasteurs et prêtres réfractaires

Aveuglement ou cabale ?

par le capitaine Pierre Pétermann

Une grave erreur s'est glissée malheureusement dans le texte du remarquable article du capitaine Pierre Pétermann, paru dans le numéro de juillet de la Revue militaire suisse. **En page 321, il faut lire, 5 lignes avant le bas de la page:**

« Celui qui voit sa maison menacée de destruction par un malfaiteur éprouve non pas un simple malaise, qu'il s'accuse d'avoir suscité lui-même, mais la farouche volonté de mettre les agresseurs hors d'état de nuire; et le dialogue vient après, s'il y a lieu! »

Nous regrettons vivement cet incident et nous nous en excusons auprès de l'auteur et auprès de nos lecteurs.

La rédaction.

Communiqués

Course nationale d'orientation de nuit des officiers 1972

La traditionnelle course nationale d'orientation de nuit des officiers qui a lieu tous les deux ans, se déroulera cette année dans la campagne frimougeoise.

L'organisation en incombe à la Société fribourgeoise des officiers qui se fait un plaisir de faire appel à la participation de tous les officiers de la Suisse. Il s'agit non seulement d'une formation militaire hors service mais surtout de renouer les liens de camaraderie qui existent au sein de tous les officiers de Suisse.

La course aura lieu le 6 octobre 1972, un vendredi soir et les patrouilleurs par équipe de 2 peuvent d'ores et déjà s'inscrire auprès du

cap Guy Rudaz
c/o Union Suisse Assurances
Pérolles 21
1700 Fribourg

en indiquant leur état militaire complet: grade, nom, prénom, année de naissance, incorporation, unité d'armée, adresse exacte. Tous les détails sur le déroulement leur parviendront dans les plus brefs délais.

Assemblée générale de l'Association de la Revue Militaire Suisse

L'Association de la Revue Militaire Suisse a tenu son assemblée générale annuelle le 9 mai 1972, à Lausanne, sous la présidence du colonel EMG André Petitpierre, en présence des délégués des sections romandes de la Société Suisse des Officiers et des membres du comité.

Après avoir rendu hommage à la mémoire du colonel divisionnaire Marcel Montfort, décédé au printemps 1971, le colonel EMG Petitpierre commenta le rapport d'activité de l'exercice écoulé. Il releva, notamment, que l'Association de la Revue Militaire Suisse avait fait appel au major EMG Montfort pour reprendre les fonctions de rédacteur en chef et annonça que le plt Michel Perrin, journaliste à Berne, avait accepté la tâche de rédacteur adjoint.

L'assemblée adopta à l'unanimité le rapport d'activité ainsi que les comptes qui se soldent pour la première fois par un bénéfice d'exploitation, abstraction faite des subsides du Comité central et des sections.

Malgré l'augmentation des frais d'impression et une diminution du subside du Comité central de la Société Suisse des Officiers, le comité, sans faire preuve d'un optimisme exagéré, proposa à l'assemblée de réduire les subventions des sections de 100 à 75 francs par délégué. Cette manière de voir fut combattue par plusieurs délégués qui estimèrent nécessaire de maintenir, pour le prochain exercice, les mêmes subsides que jusqu'ici. Par 48 voix contre 7, l'assemblée décida donc de maintenir à 100 francs par délégué les subsides des sections.

Le budget pour l'année en cours fut adopté par l'assemblée. Il présente un total de 71 000 francs aux recettes et de 81 000 francs aux dépenses. Le déficit d'exploitation envisagé de 10 000 francs sera couvert par les subsides du Comité central et des sections romandes.

A la suite de la démission du major Chuard, délégué de la section vaudoise et vice-président de l'Association, l'assemblée désigne le colonel Olivier Piguet, d'Yverdon. En outre, les caissiers des sections fribourgeoise et neuchâteloise sont nommés comme vérificateurs des comptes.

A la demande d'un délégué, il est décidé qu'à l'avenir un exemplaire de la Revue Militaire Suisse sera adressé à chaque section membre.